



*Cette lettre est disponible dans d'autres langues.
This letter is available in several other languages.*

<https://coronavirus.brussels/fr/materiel-communication-vaccination-covid/>



www.coronavirus.brussels

Ruimte barcode

<Voornaam> <naam>
<Straatnaam> <nummer>/<busnummer>
<Postcode> <Gemeente>

Concerne : Courrier d'information concernant la vaccination contre la Covid-19 des enfants âgés de 12 à 15 ans

Chers parents,
Chère tutrice/Cher tuteur,
Cher.e : <Voornaam>

Par ce courrier, nous tenons à vous informer que la vaccination des enfants de 12 à 15 ans contre la Covid-19 est possible, dans le respect du libre choix éclairé de chacune et chacun.

Afin de vous permettre d'opérer ce choix avec votre enfant, sachez que cette vaccination s'avère principalement utile pour limiter la circulation du virus de manière générale dans notre société. Cette vaccination contribue à l'immunité de groupe et protège les personnes plus fragiles. Par exemple, elle s'avère utile si vous vivez avec une personne âgée ou avec une personne qui a des problèmes de santé ou si vous voyagez fréquemment.

Le bénéfice individuel de cette vaccination pour les enfants de 12 à 15 ans, s'ils ne souffrent pas de pathologie particulière, est toutefois plus réduit vu le faible risque de développer des formes sévères de Covid-19 dans cette catégorie d'âge.

Où trouver l'information nécessaire sur les effets du vaccin ?

Nous vous invitons à contacter votre médecin traitant, pédiatre ou pharmacien.ne pour poser vos questions.

Si vous n'avez pas de médecin traitant, vous pouvez contacter le 1710. Il s'agit d'un numéro d'appel pour les Bruxellois.es n'ayant pas de médecin traitant et qui souhaitent prendre un avis médical sur leur état de santé dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Par ailleurs, de nombreux sites existent reprenant les informations fiables, utiles et pratiques au sujet de la vaccination :

<https://www.coronavirus.brussels>

<https://www.jemevaccine.be/>

<https://www.vaccination-info.be/>

<https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination>

Ces sites sont à privilégier plutôt que les réseaux sociaux où circulent énormément de fake news ou de rumeurs.

De plus amples informations sur le vaccin et les effets indésirables de celui-ci sont disponibles sur le site de l'agence fédérale des médicaments : https://www.afmps.be/fr/humain/medicaments/medicaments/covid_19

Si vous optez pour la vaccination de votre enfant, vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'informations :

La vaccination est-elle gratuite ?

Oui elle est entièrement gratuite.

Un accord parental ou du/de la responsable est-elle nécessaire pour la vaccination des enfants de 12 à 15 ans ?

Oui dans ce contexte précis, l'accord parental ou du/de la responsable légal.e est requis.

Comme pour toute décision importante et réfléchie, il est conseillé de prendre le temps d'en discuter avec votre enfant ou votre pupille. Le vaccin ne doit pas devenir un sujet de peur ou de conflit.

On vous demandera de donner votre accord oral à votre arrivée au centre de vaccination au moment de l'enregistrement.

Quel vaccin est utilisé ?

Le vaccin de Pfizer/BioNTech a été jugé sûr et efficace et est approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour les jeunes à partir de 12 ans. Ce vaccin est administré en deux doses donc à deux moments différents.

Y a-t-il des contre-indications ?

Il y a extrêmement peu de contre-indications à la vaccination contre la COVID-19.

Si, à la suite d'une précédente vaccination ou dans d'autres circonstances, des réactions allergiques graves sont apparues ou si, pour les mêmes raisons, des soins médicaux urgents ont dû être apportés, il faut le signaler à votre médecin traitant pour vérifier si la vaccination est recommandée.

En cas de symptômes d'une maladie qui indiquent une infection (telle qu'une augmentation de la température du corps par exemple), il vaut mieux reporter le rendez-vous pour la vaccination jusqu'au rétablissement complet du jeune. Il en est de même en cas de positivité au coronavirus au cours des 14 derniers jours.

Pour ce faire, appelez le numéro gratuit 02/214.19.19

Comment prendre rendez-vous pour votre vaccination ?

Surfez sur www.bru-vax.brussels/fr pour prendre rendez-vous pour votre vaccination.

Lors de votre prise de rendez-vous via le site internet, il vous sera demandé d'encoder votre numéro de registre national repris sur votre carte d'identité (ou votre numéro BIS, si vous n'avez pas de numéro de registre national) pour vous identifier.

- Pour être vacciné.e, vous devez vous faire administrer deux doses du vaccin, lors de deux rendez-vous distincts.
- Vous choisissez librement le moment de votre premier rendez-vous. La date du second rendez-vous vous sera automatiquement proposée. **Veillez à être disponible aux deux dates de rendez-vous.**
- Si vous ne trouvez pas de plage horaire qui vous convienne, choisissez un autre centre de vaccination ou réessayez plus tard.
- Si la date proposée pour le deuxième rendez-vous ne vous convient pas, vous devez impérativement l'annuler. Deux options s'offrent à vous :
 - 1) Dans le mail de confirmation que vous aurez reçu, vous trouverez un lien qui vous permettra d'annuler le rendez-vous. Ensuite, prenez un nouveau rendez-vous.
 - 2) Vous pouvez également modifier votre rendez-vous en appelant le call center au 02/214 19 19.
- Dans le cas où le créneau horaire proposé pour votre deuxième rendez-vous ne vous conviendrait pas mais que vous avez déjà reçu votre première dose de vaccin, contactez également le call center au 02/214 19 19 pour fixer votre deuxième rendez-vous dans l'intervalle approprié.
- Si vous éprouvez des difficultés à prendre un rendez-vous, n'hésitez pas à demander de l'aide à votre famille ou à vos amis.

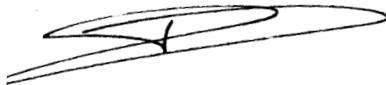
Vous pouvez également appeler le 02/214 19 19 pour prendre votre rendez-vous de vaccination.

Ce numéro est joignable du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h30 et du samedi au dimanche entre 10h00 et 17h30. Si possible, nous vous conseillons d'appeler en semaine après 11h00 ou pendant le week-end. **Veillez noter soigneusement les dates de vos rendez-vous dans votre agenda.**

Que faire le jour de la vaccination ?

- L'enfant de 12 à 15 ans doit être accompagné d'un parent ou d'un.e représentant.e légal.e (tuteur/tutrice).
- Le parent, le tuteur/la tutrice et l'enfant doivent se munir de leur carte d'identité. L'identité des 2 parties sera vérifiée au centre de vaccination.
- Porter un **masque** chirurgical ou en tissu, PAS un bandana ni un foulard.
- Porter un vêtement qui facilite l'accès au haut du bras.
- En cas de maladie, ne pas se présenter et prendre un nouveau rendez-vous via le 02/214.19.19.

Bien à vous,



Dr. Pierre-Louis Deudon - Médecin Inspecteur d'Hygiène